

COMPTE RENDU

1. Constitution du bureau

2. Vérification du quorum

Présidente de séance, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux copropriétaires.

Le quorum des propriétaires présents et représentés totalisant 60.744/100.427ièmes, l'Assemblée peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

Présents	: 42.058/100.427 (47)
Représentés par procurations	: 18.686/100.427 (22)
Absents	: 39.683/100.427 (55)

La séance est ouverte à 18H30.

3. Mandat à un architecte pour la gestion globale des travaux à réaliser au niveau des garages (renouvellement dalles, étanchéité des zones de manœuvres, traitement des murs) selon rapport de l'architecte

L'Assemblée Générale, à l'unanimité donne mandat à l'architecte Tumerelle pour la gestion globale des travaux à réaliser au niveau des garages.

L'architecte devra réaliser un cahier des charges et proposer 3 devis pour les travaux à la copropriété pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ou le Syndic convoquera une Assemblée Générale Extraordinaire.

Ce dossier est demandé en priorité.

Le cahier des charges sera également transmis aux copropriétaires.

Un Conseil est nommé spécifiquement pour la gestion du dossier à l'unanimité :
Monsieur

4. Mandat à un architecte pour la gestion globale des travaux à réaliser au niveau du renouvellement des canalisations d'évacuation de plomberie selon le rapport de l'architecte

L'Assemblée Générale, à l'unanimité donne mandat à l'architecte Tumerelle pour la gestion globale des travaux à réaliser au niveau du renouvellement des canalisations d'évacuation de plomberie.

L'architecte devra réaliser un cahier des charges et proposer 3 devis pour les travaux à la copropriété pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ou le Syndic convoquera une Assemblée Générale Extraordinaire.

Le cahier des charges sera également transmis aux copropriétaires.

Un Conseil est nommé spécifiquement pour la gestion du dossier à l'unanimité :

5. Lecture et signature du Procès-Verbal :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19H30.

Les copropriétaires sont invités à venir signer le Procès-Verbal de la réunion après une dernière relecture.

